

## 📣 Ouverture des inscriptions aux séjours de l'été 2025

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions (**du vendredi 14 au dimanche 23 mars 2025 à midi**) via le lien : [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSebkNW-2eflRCrwsCiJ5qIcfGII\\_76UJCemg16c8iSayQxvFg/viewform?usp=dialog](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSebkNW-2eflRCrwsCiJ5qIcfGII_76UJCemg16c8iSayQxvFg/viewform?usp=dialog)

### 🌟 Une nouvelle organisation pour une expérience enrichie

Cette année, nous faisons évoluer notre mode d'organisation. Contrairement aux années précédentes, où les séjours étaient organisés en interne, **nous avons choisi de collaborer avec un organisme national spécialisé dans l'organisation de séjours**. Pour 2025, la commune a décidé de retenir l'U.C.P.A. (Union des Centres sportifs de Plein Air) pour la qualité de son offre.

Ce changement vise à offrir aux enfants une **expérience encore plus enrichissante et diversifiée**, grâce à des structures reconnues pour leur expertise. Ce partenaire dispose d'un large éventail de destinations, d'**activités adaptées** à tous les âges et d'équipes qualifiées, garantissant ainsi un encadrement optimal et sécurisé. **Cette nouvelle organisation nous permet également d'augmenter la qualité et la variété des séjours**, tout en maintenant un cadre pédagogique et ludique aligné avec nos valeurs.

### 🌟 Les séjours proposés en 2025 (voir descriptifs en pièces jointes)

👶 Enfants (de 6 à 11 ans)

👦👧 Jeunes (11-17 ans)

Du 7 au 13 juillet 2025 ou du 21 au 27 août 2025

Du 11 au 17 juillet 2025

**Fouras** (Charente Maritime)

**Saint Pierre d'Oléron** (Charente Maritime)

Comme les autres années, **le nombre de places est limité, et la priorité sera donnée aux enfants n'ayant pas déjà participé à d'autres séjours les années précédentes** (priorité aux enfants n'ayant jamais effectué de séjour, puis à ceux ayant participé à un séjour, ...).

Afin de rendre accessible les séjours à tous, **nous avons maintenu sans augmentation le système de tarification habituel** (prix par journée en fonction du quotient familial).

- **Demandes d'inscription du vendredi 14 mars au dimanche 23 mars 2025 à midi :**
- Validation et arbitrage en fonction des critères habituels, à savoir nombre de séjours déjà effectué(s).
- Envoi des confirmations **et factures** aux familles le jeudi 27 mars 2025.
- Facture à régler (100 % ou demande écrite si difficultés de paiement) **avant le dimanche 6 avril 2025**.
- **En cas de non-paiement de la facture, la demande d'inscription est annulée** (la place est attribuée au 1<sup>er</sup> de la liste d'attente).

**Une réunion de présentation des séjours aura lieu le samedi 14 juin de 10h00 à 12h00**. Ce sera un moment d'échange pour répondre à toutes vos questions.

Dans l'attente de vous retrouver à cette réunion, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Valérie DESPAUX,

Maire-Adjointe,



Bien à vous,  
Georges JOUBERT,

Maire de Marolles-en-Hurepoix

